PROJET PEDAGOGIQUE DE L'ETABLISSEMENT

Dans le respect des Projets Educatif et Pédagogique élaborés par le Pouvoir Organisateur communal, des valeurs de l'école publique, de la laïcité et du libre examen et de son contrat d'objectifs, l'Athénée Fernand Blum souhaite :

- amener le plus grand nombre d'élèves possible à poursuivre des études supérieures de types long ou court ;
- former des citoyens libres, responsables, solidaires, tolérants, ouverts sur le monde et sur l'avenir ;
- inculquer la volonté et le goût de vaincre les difficultés ainsi que le sens de l'effort ;
- intégrer harmonieusement les adolescents dans la société, notamment par une orientation réfléchie et efficace durant les études ou au terme de celles-ci ;
- assurer une transition harmonieuse entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire d'une part ; entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur d'autre part ;
- favoriser les relations humaines afin que l'amitié, la solidarité et le respect de l'autre soient omniprésents entre tous ;
- sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux.

Le Projet d'établissement de l'Athénée communal Fernand Blum se définit suivant trois grands axes

L'Athénée, lieu de vie

Education, citoyenneté et démocratie

L'Athénée Fernand Blum souhaite former des citoyens responsables, actifs et compétents, soucieux du maintien, du développement et de la défense des valeurs démocratiques de notre société. L'accent est mis sur les droits mais aussi sur les devoirs de chacun (en société et donc à l'école).

Pour atteindre cet objectif, l'école est à l'écoute des demandes des « délégués citoyens » élus démocratiquement parmi l'ensemble des élèves de l'école. Ces derniers sont également des relais auprès des élèves pour rappeler l'importance du respect du règlement d'ordre intérieur.

Education et libre examen

Libre exaministe, l'Athénée Fernand Blum apprend aux élèves à revendiquer, à respecter et à défendre des droits non seulement pour eux-mêmes mais

également pour les autres, à travailler à l'élaboration d'une société qui garantisse à tous les droits et la possibilité d'exercer les libertés fondamentales de pensée, d'information, d'expression et d'action. La tolérance est omniprésente dans la démarche de chaque membre de la communauté éducative. L'expression de ses convictions ne peut ni heurter l'autre ni s'opposer au bon déroulement de l'activité scolaire, conformément au règlement d'ordre intérieur.

Education et partenariat

L'Athénée Fernand Blum favorise et encourage les initiatives visant à mettre en œuvre une dynamique d'échange culturel et à apporter un surcroît de moyens et de connaissances.
Outre le Pouvoir Organisateur (Commune de Schaerbeek), les partenaires privilégiés sont : Schola ULB, les Amis de la morale laïque de Schaerbeek, l'ASBL « Sports et Loisirs », l'Association des Amis de l'Athénée, l'Association des Anciens, l'Association des Professeurs de l'Athénée de Schaerbeek (APAS), les bibliothèques publiques de Schaerbeek, le Centre d'action laïque (CAL), le Centre d'information sur les études et les relations avec l'enseignement secondaire de l'ULB, le Centre psycho-médicosocial (centre PMS II) de la commune de Schaerbeek, les Classes du Patrimoine, le Conseil de participation de l'Athénée Fernand Blum, l'Université Libre de Bruxelles (ULB), les entreprises implantées à Schaerbeek, les plannings familiaux, Déclic (centre de médiation scolaire de Schaerbeek),

Education et culture

Profondément attaché aux valeurs humanistes, l'Athénée souhaite faciliter le développement harmonieux (intellectuel et physique) et l'intégration des élèves par l'assistance ou la participation à de nombreux spectacles, expositions, concours d'expression artistique, rencontres sportives. L'ASBL « Sports et Loisirs » organise également les études encadrées pour les élèves du 1er degré ainsi que les après-midi d'étude durant la période des examens; l'équipe éducative propose également des voyages scolaires, des excursions et des visites reposant sur des projets pédagogiques.

Education et problèmes de société

L'Athénée Fernand Blum favorise toute démarche pédagogique visant à *prévenir* intra- et extra-muros toute attitude (comportement) pouvant conduire à l'absentéisme, à la délinquance, aux assuétudes (drogues, médicaments, alcool, tabac, etc.) ou à la violence, par l'information et la responsabilisation de la communauté éducative (élèves, parents et professeurs). Ces actions de préventions seront menées, si nécessaire, en collaboration avec le centre PSE, le centre PMS, les agents de concertation de la police et/ou les ASBL compétentes.

Education et communication

Smartschool est le moyen de communication privilégié entre les parents, l'école et les élèves. L'Athénée développe également l'usage des nouvelles techniques de communication (internet, logiciels éducatifs) dans le cadre de la consultation de références (centres multimédia, bibliothèques), du cours d'informatique ou de projets éducatifs ponctuels.

Accueil des adolescents à besoins spécifiques

Dans le cadre des pôles territoriaux et de l'inclusion des élèves à besoins spécifiques, l'Athénée Fernand Blum met en place, dans la mesure de ses possibilités, des aménagements raisonnables. Ces aménagements doivent être repris dans un protocole nécessitant l'accord de toutes les parties (Athénée Fernand Blum, les parents et le CPMS).

L'Athénée, lieu de transmission des connaissances et d'apprentissage des compétences

Cours

L'enseignement des disciplines nécessaires à la formation générale est un objectif prioritaire. De même, la maîtrise du français est un objectif affirmé chez tous les professeurs.

Pour favoriser l'acquisition des savoirs et des savoir-faire, chaque enseignant, dans le cadre de son cours :

- vérifie les prérequis de l'élève ;
- définit et communique les objectifs précis en tenant compte des programmes, des socles de compétences mais aussi des exigences de l'enseignement supérieur ;
- définit et communique les critères d'évaluation ;
- insiste sur l'orthographe et la syntaxe.

Aptitudes (ou compétences)

Dans notre établissement, l'apprentissage des compétences (des « savoir-faire ») est, au moins, aussi important que l'acquisition d'un savoir « encyclopédique ». La totalité du cursus (les six années de l'enseignement secondaire) doit permettre de développer, au minimum, les compétences et les aptitudes suivantes : le sens de l'**observation**, la **consultation** efficace et actualisée des références, la **mémorisation** des règles et des notions, la faculté de **synthétiser** efficacement, la **restitution** des matières mémorisées, l'**application** de règles ou de processus

prescrits, l'**analyse** critique et structurée d'une situation ou d'un problème, la **résolution de problèmes** nouveaux, la **communication** orale et écrite, l'**autonomie** et la **maturité** nécessaires à l'accession aux études supérieures et à la vie adulte.

Organisation particulière du premier degré

Ce *paragraphe est développé dans le règlement des études.*

Offre d'enseignement.

Les grilles sont disponibles sur le site de l'école.

Remédiation

Dans les classes du premier degré, le co-enseignement a été mis en place en français et en mathématique afin de pouvoir immédiatement aider des élèves en difficulté mais aussi pour pouvoir effectuer de la différenciation.

Méthode de travail

Dans chaque classe de première année, durant le premier mois, une période hebdomadaire de cours (en moyenne) est consacrée à l'apprentissage d'une méthode de travail efficace (apprendre à apprendre).
La tenue et l'utilisation des cahiers, la gestion du temps, l'exercice de la mémoire, la consultation efficace de sources de référence, la prise de notes sont les compétences prioritairement abordées au cours de ces séances.

Pour le restant de l'année scolaire, en fonction de la décision du conseil de classe, les élèves de 1re année qui ont besoin d'aide pour structurer leur travail seront pris en charge par un enseignant. Ce soutien aux élèves sera organisé en petits groupes afin d'être efficace.

Apprentissage des langues modernes

Afin de mieux développer les compétences liées à la connaissance écrite et orale des langues modernes, chaque cours de langue comprend **au moins quatre périodes** de cours par semaine.
L'étude du néerlandais est dispensée aux élèves de tous les niveaux. L'étude de l'anglais est dispensée à partir de la troisième année. L'étude de l'espagnol est dispensée à partir de la cinquième année aux seuls élèves de la section langues modernes.

Apprentissage des langues anciennes

L'étude des langues anciennes favorise la maîtrise du français, gage de réussite dans l'enseignement supérieur, facilite l'accès aux autres langues, structure l'esprit logique et développe la faculté d'abstraction par les mécanismes intellectuels mis en œuvre.
En outre, l'étude des institutions romaines contribue à la formation d'élèves citoyens. Confrontés à des textes anciens, les étudiants sont amenés à développer leur esprit critique, à se forger une opinion personnelle, à aborder la philosophie et à accroître leur capacité d'ouverture d'esprit.
Dans cette perspective, l'Athénée Fernand Blum propose le cours de latin de la première à la sixième année à raison de 3 à 4 périodes hebdomadaires et le cours de grec à raison de 2 périodes hebdomadaires au deuxième degré et de 4 périodes hebdomadaires au troisième degré (section latin-grec).

Apprentissage des sciences

Les cours de sciences ont pour principaux objectifs de développer le sens de l'observation, de décrire de façon précise et objective et d'expliquer les phénomènes naturels, d'apprendre et d'exercer la démarche scientifique. Des renforcements au cours de sciences sont prévus et permettent de concrétiser ces notions dans l'enceinte de l'Athénée et au cours d'activités extra-muros (visite d'expositions, conférences, excursions et voyages scientifiques, etc.) Le cours de biologie tend en outre à développer et faire appliquer les règles d'hygiène de vie.
Dans cette perspective, l'Athénée Fernand Blum propose, au troisième degré :
*en section latin-sciences et sciences-mathématique, 7 heures de sciences (théorie et pratique de laboratoire)
*en section sciences, 9 heures de sciences (théorie et pratique de laboratoire)

Apprentissage des sciences économiques

L'apprentissage des sciences économiques vise à développer chez l'élève des capacités qui lui permettent de résoudre des problèmes pratiques (comptabilité et législation fiscale) tout en prenant conscience de la nécessité de maîtriser des connaissances théoriques pour le faire (micro et macro-économie, droit civil et social, économie de l'entreprise et économie financière). Il s'agit en somme de transmettre à l'élève la connaissance d'un vocabulaire économique, commercial, juridique et technique qui doit, entre autres, lui permettre de lire intelligemment un journal, une brochure bancaire, un contrat de travail, de crédit ou de bail, un texte de loi afin qu'il devienne autonome dans les choix qu'il fera au terme de ses études secondaires.
Dans cette perspective, l'Athénée Fernand Blum propose :
*en deuxième année,1 période hebdomadaire de sciences économiques afin de découvrir cette discipline ;
*aux deuxième et troisième degrés, 4 périodes hebdomadaires de sciences économiques auxquelles s'ajoutent 2 périodes d'informatique de gestion (au troisième degré).

Cours d'éducation physique

Pour faire suite à notre contrat d'objectifs orienté entre autres sur le bien-être à l'école et la bienveillance, et afin de permettre à chaque élève de s'épanouir pleinement, les cours d'éducation physique se dérouleront, à tous niveaux, par groupe classe mixte.

L'objectif est de garantir à tous les élèves une participation maximale aux activités proposées ainsi qu'une égalité des chances pour chacun d'entre eux. L'école se porte garante des aménagements et des contraintes liés à l'organisation de ce cours (vestiaires, gestion du groupe…).

Préparation aux études supérieures

Dans certaines sections, les élèves participent à des heures de préparation aux études supérieures afin de compléter leur formation. A savoir :

- compléments de langues modernes (section langues modernes - troisième degré)
Trois périodes de cours par semaine sont consacrées à un complément de langues : une période d'espagnol, deux périodes de langues germaniques (néerlandais/anglais). Ces compléments sont principalement axés sur la conversation intensive et l'expression spontanée.

- communication (sections latin-grec et langues modernes - troisième degré)
Une période de cours par semaine est consacrée à l'apprentissage de techniques efficaces de communication orale et écrite.

- mathématique (sections scientifiques - troisième degré)
Les élèves des sections scientifiques bénéficient d'une heure supplémentaire de mathématique (par semaine) portant le nombre hebdomadaire d'heures de mathématique des sections scientifiques à respectivement 5h et 7h au lieu des 4h et 6h de la formation optionnelle.
L'organisation de cette heure supplémentaire doit permettre aux élèves des classes supérieures d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour entreprendre des études supérieures de type scientifique.

- économie et mathématique (sections sciences économiques et math/éco - troisième degré.)

Les élèves inscrits en section économique se voient proposer le choix entre deux cours de mathématique de finalités différentes (5h ou 7h par semaine), l'objectif étant ici de bien distinguer la préparation aux écoles supérieures de commerce (Solvay, sciences économiques, etc.) de celle des écoles d'enseignement supérieur de type court (graduats, comptabilité, etc.).

L'Ecole, lieu d'évolution et d'orientation

Transition primaire – secondaire

Afin d'éliminer les distorsions et les hiatus liés au passage du primaire au secondaire, l'Athénée Fernand Blum favorise le parrainage des élèves de première par des élèves des degrés supérieurs, organise des journées de contacts et de visites à l'intention des élèves du primaire mais aussi de leurs professeurs et organise conjointement des activités destinées aux élèves de 6e primaire et de 1re secondaire. D'autre part, l'Athénée informe les écoles primaires sur les résultats de leurs anciens élèves. Lors de la journée portes ouvertes, les parents et les élèves de 6e primaire peuvent assister à des cours ou des présentations afin de se familiariser aux exigences de l'athénée.

Orientation

Chaque année, l'Athénée communique aux élèves ainsi qu'à leurs parents une information complète sur les formations organisées dans les années supérieures des Humanités générales, techniques et professionnelles.
Le conseil de classe et le centre PMS collaborent afin d'orienter ou de réorienter au mieux l'adolescent en utilisant les passerelles qui existent, soit au sein de l'enseignement général, soit vers l'enseignement technique, professionnel ou artistique. Ces conseils d'orientation interviennent à l'issue de chaque année d'études. Toutefois, lorsque la situation scolaire de l'élève l'exige, le conseil de classe, en collaboration avec le centre PMS, peut proposer ou imposer une réorientation à d'autres moments de l'année scolaire.

Communication

L'Athénée Fernand Blum favorise les relations parents – professeurs et les contacts avec le centre PMS. Outre les entretiens individuels et ponctuels, l'AFB organise un minimum de quatre consultations générales parents-professeurs par année scolaire. Smartschool, constitue un outil incontournable et indispensable à la communication entre l'école et les parents.

Transition secondaire – supérieur

L'Athénée Fernand Blum affecte l'équivalent d'au moins une semaine de cours répartie sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées d'une part, à informer de manière efficace les élèves sur leurs choix professionnels futurs et les choix d'études qui en résultent, d'autre part, à mettre les élèves en contact avec l'enseignement supérieur.
Les élèves ont aussi la possibilité d'assister aux « portes ouvertes » et à la « semaine des rhétoriciens » organisées par l'ULB et, dans la mesure du possible, à une séance d'information organisée par le pôle universitaire européen de

Bruxelles-Wallonie. Les élèves de rhétorique participent également à un stage en entreprise afin de découvrir le monde du travail.

Contrat d'objectifs

Le règlement des études de l'Athénée Fernand Blum est en lien étroit avec notre contrat d'objectifs. L'équipe pédagogique convaincue par les résultats de ses actions déjà mises en place, a décidé de proposer des nouvelles actions afin d'améliorer davantage les apprentissages des élèves en se donnant trois objectifs. Les actions reprises ci-dessous peuvent être soumises à modification en fonction de l'impact et de la pertinence de celles-ci.

- Objectif 1 : augmenter les résultats moyens au CE1D et au CESS de français ;
  - En organisant un quart d'heure de lecture francophone par jour ;
  - En utilisant une grille d'auto-évaluation lors des exercices de rédaction ;
  - En mettant en place des ateliers d'arts et d'expressions ;
  - En proposant des lexiques de vocabulaires spécifiques liés aux différentes disciplines enseignées.

- Objectif 2 : augmenter la moyenne des résultats moyens des élèves aux CE1D et aux CESS ;
  - En organisant le parrainage des élèves de premières par les élèves de 5e et 6e années ;
  - En organisant une permanence le midi afin de répondre aux questions éventuelles des élèves ;
  - En organisant une étude encadrée durant les périodes des examens ;
  - En mettant en place un échange de bonnes pratiques pédagogiques (co-enseignement et outils à disposition dans la plateforme).

- Objectif 3 : diminuer les faits de violence et augmenter le sentiment d'appartenance ;
  - En proposant une boîte mail et une boîte aux lettres afin de permettre aux élèves d'expliquer des situations éventuelles d'harcèlement et mise en place des cercles de paroles ;
  - En mettant en place une « chouette » heure durant le temps de midi ;
  - En organisant des cours de pleine conscience et d'empathie ;
  - En aménageant des réfectoires et en donnant aux élèves d'accéder à un repas du midi ;
  - En permettant aux élèves de rhétorique d'accéder à des stages en entreprises.

PROJET PEDAGOGIQUE COMMUNAL

Adopté par le Conseil Communal du 24 juin 1998.

1. **Quelles exigences et quelles attentes ?**
   L'éducation et l'enseignement répondent aux exigences d'aujourd'hui et sont donc régulièrement adaptés aux réalités et aux nécessités de la société actuelle, grâce à l'apport de technologies nouvelles et à la formation continuée des enseignants.
   Il convient cependant de ne pas céder aux modes qui passent. La priorité est donc donnée à un enseignement aux fondations solides.
   De même, le pouvoir organisateur réaffirme avec force que l'enseignement est un art, plutôt qu'une technique, et que celui exige des praticiens attentifs, motivés, acceptant de se remettre en question et soucieux de maîtriser la discipline qu'ils enseignent.
   A ce titre, ils ont droit à la reconnaissance de leurs compétences professionnelles par les autres acteurs de la communauté éducative.

2. **Les élèves reçoivent une éducation qui leur permet d'être des « citoyens du monde »**.
   Ils apprennent à connaitre le monde dans lequel ils vivent, en étudiant de la manière la plus objective possible les contextes historiques, culturels, sociaux, économiques et techniques des évènements et des faits étudiés.
   Un des objectifs principaux de l'enseignement est de permettre une intégration aisée dans la société moderne. Celle-ci s'apparentant de plus en plus à un « village planétaire », une attention toute spéciale sera donnée à l'apprentissage des langues, comme moyen de communication, mais aussi comme ouverture à d'autres cultures.
   Le citoyen du monde de demain doit apprendre à coopérer. Il lui faudra donc apprendre le respect d'autrui, la tolérance. Il lui faudra aussi développer sa capacité à se remettre en question.
   S'ils peuvent devenir des citoyens du monde, nos élèves sont, d'ores et déjà, des citoyens européens. Cette dimension devra donc être de plus en plus présente dans notre enseignement. A cette fin, il conviendra de prendre notamment en compte deux des messages – clés de la construction européenne : la volonté de maintenir la paix et la réalisation d'un ensemble unique qui sache préserver la diversité. Les échanges d'élèves, les voyages d'études, la sensibilisation à la réalité de nos voisins seront autant d'outils pour atteindre cet objectif.
   Enfin, des efforts mis en œuvre pour que les élèves puissent comprendre les institutions de notre pays, avec une attention toute particulière pour leur environnement local.

3. **Chaque enfant possède un potentiel de capacités.**
   Dès l'enseignement maternel, il dit avoir la possibilité de les découvrir et de les développer, tant sur les plans intellectuels que physique, esthétique, social, moral et affectif.
   L'enseignement primaire garantit la continuité de cette mission et prépare à une transition harmonieuse vers le secondaire par une collaboration active avec les établissements communaux de ce niveau.

4. **L'épanouissement optimal du jeune enfant exige :**

   - Que la démarche éducative prenne pour point de départ son envie d'apprendre et sa curiosité naturelle, ainsi que son expérience et son intérêt ;
   - Que l'on tienne compte de ses faiblesses, de ses imperfections, de ses capacités d'apprentissage mais aussi de ses aptitudes propres ;
   - Que l'équipe éducative réponde à ses questions et le guide à travers des obstacles ;
   - Que l'enseignement se fonde sur une individualisation et une différenciation raisonnable.

   La transition entre le primaire et le secondaire sera préparée avec soin en utilisant au maximum l'atout incontestable que représente l'existence d'un réseau secondaire communal offrant divers choix de formations. Les contacts être enseignants des différents niveaux seront systématiques.

Cycle 2 Pages in Carnet 2020.indd 4 22/06/20 15:32

5. Maitrise des compétences de bases.

La maîtrise des compétences de base (expression orale et écrite, lecture, calcul), ainsi que celle des techniques de recherche et d'organisation du travail sont prioritaires en vue de la réussite dans l'enseignement secondaire.

Les étudiants doivent donc apprendre, entres autres, à :

- Formuler correctement des concepts ;
- Avoir le sens de la rigueur intellectuelle, de l'ordre et de la précision ;
- Découvrir les rapports qui lient les différents domaines d'apprentissage ;
- Analyser des problèmes et les comprendre ;
- Cultiver la persévérance et la capacité à travailler de manière autonome ;
- Se doter d'une culture générale solide.

L'enseignement secondaire préparera avec rigueur les étudiants à l'entrée dans l'enseignement supérieur. Outre cette première finalité, l'enseignement technique et professionnel veillera à développer chez les étudiants toutes les potentialités nécessaires à une insertion harmonieuse dans le monde du travail. Les formations dispensées seront véritablement qualifiantes afin de donner aux élèves la garantie qu'ils sont engagés dans un parcours positif.

L'éducation dispensée par l'école doit aussi intégrer la notion de « formation tout au long de la vie » et, essentiellement, préparer les jeunes à apprendre à apprendre.

L'éducation physique et la pratique des sports font partie intégrante d'une éducation moderne. Par les cours dispensés, ou grâce à des activités parascolaires, des écoles communales s'efforcent de développer aussi cette part de l'activité pédagogique.

Durant l'ensemble de leur scolarité, les élèves et étudiants pourront bénéficier du soutien du Centre Psycho-Medico-Social communal et des centres de promotion de la santé à l'école (CPSE).

6. Un enseignement humaniste

La clé de voûte de notre enseignement communal est l'humanisme. Outre une formation solide, et des qualifications permettant aux étudiants d'entrer dans le monde du travail, il faut aussi armer les citoyens de demain pour exercer leurs responsabilités sociales et civiques.

Il convient donc

- D'apprendre aux élèves à développer une vision personnelle et une éthique solide, à défendre et à soutenir leurs idées, dans le respect du point de vue d'autrui, mais avec conviction et clarté ;
- De les rendre disponibles à l'information mais surtout à l'interprétation et à la critique vigilante de celle-ci ;
- De stimuler leur sensibilité et leur réceptivité à la beauté et aux bienfaits de la connaissance ;
- De les intéresser à l'art et leur permettre de développer leur créativité ;
- De leur montrer que l'homme peut être maître de son destin et qu'il a la responsabilité de se forger les outils de cette maîtrise.

Cycle 2 Pages in Carnet 2020.indd 5 22/06/20 15:32

AFB

Athénée Fernand Blum

Avenue Ernest Renan, 12
Avenue de Roodebeek, 59
1030 Schaerbeek

PROJET EDUCATIF DE LA COMMUNE DE SCHAERBEEK

Pouvoir organisateur autonome, la Commune de Schaerbeek étend son action éducative aux enseignements maternel, primaire (ordinaire et spécial), secondaire, de promotion sociale, artistique et supérieur.

Fondée sur le principe de la défense des valeurs démocratiques et humanistes, elle organise le service public d'enseignement dans le respect du pluralisme et de l'ouverture. Ses écoles appartiennent au réseau officiel subventionné et sont accessibles à tous, sans distinction de race, de sexe, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses.

L'enseignement communal schaerbeekois est neutre, conformément aux dispositions du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté. Conformément aux articles 1 à 5 de ce décret, dans chaque école communale schaerbeekoise:

- les faits sont exposés et commentés, que ce soit oralement ou par écrit, avec la plus grande objectivité possible, la vérité est recherchée avec une constante honnêteté intellectuelle, la diversité des idées est acceptée, l'esprit de tolérance est développé et chacun est préparé à son rôle de citoyen responsable dans une société pluraliste ;

- les élèves qui lui sont confiés sont éduqués au respect des libertés et des droits fondamentaux tels que définis par la Constitution, la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Conventions internationales relatives aux droits de l'homme et de l'enfant qui s'imposent à la Communauté. Elle ne privilégie aucune doctrine relative à ces valeurs. Elle ne s'interdit l'étude d'aucun champ du savoir. Elle a pour devoir de transmettre à l'élève les connaissances et les méthodes qui lui permettent d'exercer librement ses choix. Elle respecte la liberté de conscience des élèves.

- Les élèves y sont entraînés graduellement à la recherche personnelle ; ils sont motivés à développer leurs connaissances raisonnées et objectives et à exercer leur esprit critique. Le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question d'intérêt scolaire ou relative aux droits de l'homme est garanti à l'élève ou à l'étudiant, eu égard à son degré de maturité.

- Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées par tout moyen du choix de l'élève et de l'étudiant, à la seule condition que soient sauvegardés les droits de l'homme, la réputation d'autrui, la sécurité nationale, l'ordre public, la santé et la moralité publiques, et que soit respecté le règlement intérieur de l'établissement.

- La liberté de manifester sa religion ou ses convictions et la liberté d'association et de réunion sont soumises aux mêmes conditions.

Résolument tourné vers l'avenir, l'enseignement communal ancre ses racines dans un passé prestigieux qui valut à Schaerbeek le titre envié de « Cité des écoles ».

L'enseignement schaerbeekois fonde son action sur la conviction que le progrès social et moral est possible grâce à l'éducation. Ouvert à des enfants d'origines très différentes, l'enseignement communal souhaite éviter deux pièges : celui de l'assimilation qui nie les apports des autres cultures, et celui du différentialisme, qui ne peut conduire qu'à une juxtaposition de communautés repliées sur elles-mêmes et hostiles aux autres.

L'instruction est dispensée dans le respect de la personnalité de chaque élève et dans un esprit de tolérance qui exclut toute forme de fanatisme ou d'attitude extrémiste, contraire à la dignité humaine.

La transmission de la connaissance s'effectue sous des formes multiples et vivantes. Elle se déroule sans préjugés et tous les cours dispensés veillent à donner aux élèves la liberté de se forger une opinion personnelle reposant sur des fondements solides.

Le caractère des écoles est non-confessionnel. Toute sélection d'enfants, d'élèves ou d'étudiants selon certains critères sociaux ou économiques est exclue. Elèves et étudiants sont tous traités avec la même sollicitude.

L'enseignement communal schaerbeekois offre des chances maximales à tous, c'est à dire des possibilités de réalisation égales et adaptées aux capacités de chacun. S'il rejette l'élitisme, il privilégie l'excellence et essaie de conduire tous les élèves au plein développement de leurs potentialités sans vouloir pour autant les fondre dans un moule identique. Dans tous les cas, il est tenté de remédier aux retards ou handicaps par une assistance appropriée.

L'école joue aussi un rôle social : l'élève, conscient de ses droits mais aussi de ses devoirs et responsabilités, apprend à s'intéresser au monde qui l'entoure, à acquérir un comportement critique mais positif. L'adolescent se transformera ainsi progressivement en citoyen responsable, fondant son action sur des valeurs, des normes et des idéaux dont il pourra mesurer l'importance pour la vie en société.

Le projet pédagogique communal implique tous les acteurs de la communauté éducative. Sa bonne mise en œuvre exige de chacun une capacité de dialogue et une volonté de collaboration sans restrictions.